

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 4 février 2021 à 18h00**

### **COMPTE RENDU DE SEANCE VALANT PROCES-VERBAL**

**Conseillers municipaux présents :** Michel BRUNET, Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Christian REYNAUD, Françoise VELON, Catherine MOREL, Christophe DISSES, Delphine LAVIGNE, Valérie CLAIN, Sébastien PUGET, Aurélie CHARDARD, Jean Yves BOUILLOUX

**Excusés :** Johana VEYRAT (procuration à M. Yves BERNARD), Christine FAVIER (procuration à M. Michel BRUNET)

**Absents :** néant

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Valérie CLAIN secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 7 janvier 2021**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 7 janvier 2021.

#### **Projets de délibérations :**

- 1. Signature de la Convention d'Adhésion au Programme « Petites Villes de demain »,**
- 2. Prorogation du portage foncier avec l'EPF pour l'acquisition des parcelles C485 et C509,**
- 3. Remplacement de M. Philippe MARCON dans les délégations extérieures,**

4. Remplacement de M. Philippe MARCON dans les commissions municipales,
5. Désignation du correspondant « Défense »,
6. Désignation du correspondant « Sécurité routière »,
7. Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des ex-logements des écoles,
8. Demande de subvention à la Région pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes de l'Hôtel de l'Ain,
9. Signature de la convention avec 30 millions d'amis,
10. Covid 19 : Remise gracieuse des loyers des commerçants locataires de la Commune,
11. DIA

---

**1. Signature de la Convention d'Adhésion au Programme  
« Petites Villes de demain »**

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune fait partie des 24 communes retenues par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour intégrer le Programme « Petites Villes de demain ».

Il informe l'assemblée que l'entrée de la commune dans ce programme doit être formalisée au travers d'une convention d'adhésion, unique à l'échelle intercommunale visant à acter l'engagement conjoint dans le projet de revitalisation des communes bénéficiaires, de l'intercommunalité, de l'Etat et, le cas échéant, d'autres partenaires.

Il informe l'assemblée que la convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Il informe les conseillers que le projet de convention est à leur disposition pour consultation en Mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Commune au Programme « Petites Villes de demain »,
- Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

## 2. Prorogation du portage foncier avec l'EPF pour l'acquisition des parcelles C485 et C509

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de portage d'un tènement immobilier, sis Route de Pont de Vaux, appartenant à la succession DOURY a été approuvée par le Conseil municipal par la délibération du 10 novembre 2016 et signée le 15 décembre 2016.

Il rappelle à l'assemblée que la convention prévoyait un portage foncier sur 4 ans, la commune s'engageant à racheter ce tènement immobilier à l'EPF de l'Ain au terme du portage.

Le prix de cession du foncier dans ce cas s'élèverait à 142 901,21 € HT qui correspond aux éléments suivants :

- Le prix d'acquisition de 175 000 €, auquel a été retirée la somme de 35 000 € correspondant à la revente partielle anticipée,
- Les frais supportés par l'Etablissement dans le cadre de l'acquisition s'élevant à 2 901,21 €. Il conviendra également de rajouter le versement de la TVA d'un montant de 509,64 €, soit un montant de cession de 143 410,85 € TTC

Il informe l'assemblée que ce portage foncier en date du 12 janvier 2017 est arrivé à son terme le 12 janvier 2021 et qu'il conviendrait donc de signer l'acte de rétrocession.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour des raisons économiques (incendie du clocher de l'église), il conviendrait de demander la prorogation de ce portage foncier. Il a pour cela sollicité l'EPF afin de connaître les conditions financières de prorogation de ce portage.

Le tableau de simulation des annuités prévisionnelles est diffusé et expliqué à l'assemblée.

Monsieur le Maire propose de retenir la prorogation du portage jusqu'en 2029 soit 4 ans à terme + 8 ans d'annuités constantes selon les conditions suivantes :



SAINT-TRIVIER-DE-COURTES - AMEN Catherine [17.01388.01]  
Simulation

Valeur du stock \* 142 901,21 €      Terrain : 175 000,00 €      Notaire : 2 901,21 €      Revente partielle : 35 000,00 €

Durée	Coût total HT	Rubriques	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
4 ans à terme + 8 ans annuités constantes	164 144,78 €	annuité				47 633,74 €	11 908,43 €	11 908,43 €	11 908,43 €	11 908,43 €	11 908,43 €	11 908,43 €	11 908,43 €	11 908,43 €
		portage 1,5% **	4 857,48 €	3 202,22 €	2 894,99 €	2 572,22 €	1 714,81 €	1 500,46 €	1 286,11 €	1 071,76 €	857,41 €	643,06 €	428,70 €	214,35 €
		total TTC/an	4 857,48 €	3 202,22 €	2 894,99 €	50 205,96 €	13 623,24 €	13 408,89 €	13 194,54 €	12 980,19 €	12 765,84 €	12 551,49 €	12 337,13 €	12 122,81 €

Il informe l'assemblée que ce financement est intéressant pour la commune puisqu'après le règlement de l'annuité principale de 50 205,96 €, les dépenses des annuités sur les 7 années de portage suivantes sont quasiment couvertes par les recettes des loyers des 2 appartements mis en location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Maire à demander la prorogation de 8 ans du portage par l'EPF de l'Ain jusqu'en 2029, dans le cadre de l'acquisition du tènement immobilier sur les parcelles C485 et C509 suivant les conditions financières prévisionnelles envoyées par l'EPF,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

---

### **3. Remplacement de M. Philippe MARCON dans les délégations extérieures**

---

Suite au décès de M. Philippe MARCON, conseiller municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de le remplacer dans les délégations extérieures suivantes :

- ✓ Conseil d'administration du Collège Louis Vuitton en tant que membre suppléant
- ✓ Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze en tant que membre titulaire

Il invite les membres du conseil candidats, à se déclarer, puis à procéder à l'élection.  
Monsieur le Maire propose de nommer M. Jean-Yves BOUILLOUX.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne M. Jean Yves BOUILLOUX comme membre suppléant au Conseil d'administration du Collège Louis Vuitton,
- Désigne M. Jean Yves BOUILLOUX comme membre titulaire au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze.

---

### **4. Remplacement de M. Philippe MARCON dans les commissions municipales**

---

Monsieur Le Maire rappelle la composition des commissions municipales dont les membres avaient été désignés lors du Conseil municipal du 4 juin 2020 et indique que, suite à son décès, il conviendrait de désigner le remplacement de M. Philippe MARCON dans la commission dont il était membre.

Il invite les membres du conseil candidats, à se déclarer, puis à procéder à l'élection.

Monsieur le Maire propose de nommer M. Jean YVES BOUILLOUX en tant que remplaçant de M. MARCON dans la commission Urbanisme, Communication et Voirie urbaine.

Les commissions municipales seraient ainsi composées comme ceci :

COMMISSIONS	MEMBRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Finances</li> <li>❖ Autorisation occupation du domaine public</li> <li>❖ Relation avec la presse</li> <li>❖ Relations extérieures</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>M. le Maire Michel BRUNET</b>            Yves BERNARD            Françoise PIRAT            Joël CORDENOD            Catherine MOREL            Sébastien PUGET</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Urbanisme</li> <li>❖ Communication</li> <li>❖ Voirie urbaine</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Adjoint délégué : Yves BERNARD</b>            Françoise PIRAT            Joël CORDENOD            Christian REYNAUD            Valérie CLAIN            Johana VEYRAT            Catherine MOREL            Christophe DISSES            Jean Yves BOUILLOUX</p> <p style="text-align: center;"><i>Conseiller supplémentaire dans la commission Communication :</i>            Sébastien PUGET</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Relations avec les associations</li> <li>❖ Calendrier des fêtes</li> <li>❖ Animations</li> <li>❖ Commerces, économie</li> <li>❖ Manifestations locales</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Adjoint délégué : Françoise PIRAT</b>            Yves BERNARD            Joël CORDENOD            Françoise VELON            Catherine MOREL            Johana VEYRAT            Delphine LAVIGNE            Christine FAVIER            Valérie CLAIN</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Bâtiments</li> <li>❖ Chemins ruraux</li> <li>❖ Cimetière</li> <li>❖ Environnement</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Adjoint délégué : Joël CORDENOD</b>            Yves BERNARD            Françoise PIRAT            Christophe DISSES            Christian REYNAUD            Johana VEYRAT            Christine FAVIER            Sébastien PUGET</p>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne M. Jean Yves BOUILLOUX comme membre de la commission « Urbanisme, Communication, Voirie urbaine » en remplacement de M. Philippe MARCON.

---

## **5. Désignation du correspondant « Défense »**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, le 4 juin 2020, M. Philippe MARCON avait été désigné « Correspondant Défense » et que, suite à son décès, il convient donc de le remplacer dans ces fonctions.

Il précise que ce correspondant a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière.

Il invite les membres du conseil candidats, à se déclarer, puis à procéder à l'élection.  
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner M. Jean Yves BOUILLOUX.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne M. Jean-Yves BOUILLOUX comme nouveau « Correspondant Défense » de la commune.

---

## **6. Désignation du correspondant « Sécurité routière »**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, le 4 juin 2020, M. Philippe MARCON avait été désigné « Correspondant Sécurité routière » et que, suite à son décès, il convient donc de le remplacer dans ces fonctions.

Il précise que ce conseiller est le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux et qu'il contribue à la prise en charge de la Sécurité Routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Il invite les membres du conseil candidats, à se déclarer, puis à procéder à l'élection.  
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner M. Jean Yves BOUILLOUX.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne M. Jean Yves BOUILLOUX comme nouveau Correspondant « Sécurité routière » de la commune.

---

## 7. Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des ex-logements des écoles

---

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 7 janvier 2021, il a présenté le projet de réhabilitation des ex-logements des écoles, actuellement impropres à la location, compte tenu de leur état (absence d'isolation, chaudière vétuste).

Il indique qu'il convient également d'approuver le projet et son plan de financement et l'autoriser à solliciter des subventions auprès des financeurs potentiels.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Dépenses d'investissements	141.266 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes Bonus relance		30.000 €
		DETR	20 %	28.253,20 €
		Plan France Relance	20 %	28.253,20 €
		Autofinancement de la commune		54.759,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>141.266 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>141.266 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le projet de réhabilitation des ex-logements des écoles,
- Valide le montant de l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- Autorise M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre du plan France Relance, de la DETR ou de la DSIL
- Autorise M. Le Maire à solliciter auprès de la Région une subvention dans le cadre du Bonus Relance,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

---

## **8. Demande de subvention à la Région pour les travaux de réhabilitation et mise aux normes de l'Hôtel de l'Ain**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un formulaire de renseignement et d'orientation dans le cadre de la demande de subvention à la Région « aide à l'hébergement touristique » a été déposé en avril 2019 par la commune. Le taux de subvention est de 20% des dépenses éligibles avec un plafond de 70 000 €.

Il informe l'assemblée que la formalisation du dossier de demande d'aide ne pouvait se faire qu'après la validation de l'avant-projet du Maître d'œuvre, lequel a été approuvé par la délibération 2020-83 du 3 décembre 2020.

Il indique qu'il convient donc à présent de formaliser cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région au titre de l'aide à l'hébergement touristique dans le cadre des travaux de réhabilitation et mise aux normes de l'Hôtel de l'Ain.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

---

## **9. Signature de la convention avec 30 Millions d'Amis**

---

Monsieur le Maire rappelle que c'est à la commune de gérer la population de chats errants sur son territoire et rappelle qu'il a donc sollicité l'aide de la Fondation 30 Millions d'Amis pour engager une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants de la commune, à la demande de l'association les Amis Des Chats Libres de Saint Trivier de Courtes, depuis 2018.

Pour rappel des termes de la convention, la Fondation 30 Millions d'Amis propose de régler directement les frais de stérilisation et de tatouage aux vétérinaires désignés. La commune doit s'engager à participer à hauteur de 50 % des frais en versant une participation sous forme d'acompte à la Fondation.

Ainsi, il est estimé, pour 2021 une population de l'ordre de 20 chats errants, ce qui représenterait une somme de 700 € à verser à la Fondation.

Il informe les conseillers que la convention est à leur disposition pour consultation en Mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention 2021 pour la stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention,
- Autorise M. le Maire à verser la somme de 700 € correspondant à la participation aux frais de stérilisation et de tatouage.

---

### **10. Covid 19 : Remise gracieuse des loyers des commerçants locataires de la commune**

---

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux demandes du gouvernement faites aux bailleurs, les commerçants locataires de la commune ayant subi une interdiction d'exercer ont été exonérés des loyers pendant cette durée d'interdiction par délibération 2020-82 du 5 novembre 2020.

Il indique que suite à une demande de précision de la Trésorerie, il convient au conseil municipal de délibérer pour confirmer et définir plus précisément cette aide.

Celle-ci consiste en une remise gracieuse des loyers des commerçants locataires de la commune, le Restaurant Ô Bistrot Gourmand, assimilée à une charge exceptionnelle pour la commune et constatée au compte 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accorder, pendant toute la durée d'interdiction lié au Covid19, une remise gracieuse des loyers, aux commerçants locataires de la commune, le Restaurant Ô Bistrot Gourmand, ladite remise étant assimilée à une charge exceptionnelle pour la commune,
- Autorise M. le Maire à émettre des mandats sur le compte « 6745 subventions de fonctionnement exceptionnels ».

---

### **11. DIA**

---

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du

code général des collectivités territoriales et notamment concernant les déclarations d'intention d'aliéner :

Parcelles	Rue	Décision
D 1232 D 1233 D 1236	Le Fayollet Le Fayollet Le Fayollet	Pas de préemption Pas de préemption Pas de préemption
D 819 D 820 D 1091	Le Fayollet Le Fayollet Le Fayollet	Pas de préemption Pas de préemption Pas de préemption

### Questions diverses :

#### Point de M. le Maire sur les dossiers et projets en cours, pour information :

##### ➤ **BOULANGERIE :**

- Le bureau de contrôle SOCOTEC a été retenu, ainsi que la Mission SPS : ELYFEC,
- Des échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France sont en cours afin de trouver un accord sur la vitrine dans le cadre de la déclaration préalable.

##### ➤ **HOTEL DE L'AIN :**

- Le permis de construire est en cours d'instruction,
- Les consultations pour le désamiantage et les démolitions curatives sont en cours, Joël CORDENOD, adjoint du Maire, a la charge d'organiser les visites des entreprises, les réponses sont attendues pour le 22/02/2021,
- La mairie avance sur le déclassement de la parcelle à privatiser.

##### ➤ **PLATIERES 2 + LOTISSEMENT CHAMP DE LA JEANNE + CHRISTINOZ :**

- Champ de la Jeanne : 6 parcelles sur les 9 sont réservées, 3 compromis devraient être signés en février,
- Platières 2 : les futurs acquéreurs ont déposé leur permis de construire,
- Christinoz : la parcelle est en vente.

##### ➤ **Maison d'Assistants Maternels (MAM) :**

- Une réunion a eu lieu le 25/01/2021 avec Mesdames GAZELLE, PALAZON, la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale) et la CAF.
- Les porteuses du projet lancent une étude de besoin auprès des communes environnantes afin de justifier de l'utilité ou non d'une MAM.

##### ➤ **RESIDENCE SENIORS SERVICES :**

- Une réunion a eu lieu le 19/01/2021 avec Héraclide et P2I.
- Le projet de réservation par la commune des locaux commerciaux au rez-de-chaussée a été évoqué, la CA3B sera sollicitée dans le cadre de sa compétence commerces pour participer à ce projet.

- **AGES ET VIE :**
  - Le rendez-vous avec le géomètre pour le bornage de la parcelle a eu lieu mercredi 27/01/2021, le projet avance.
- **HAISSOR**
  - Une réunion a eu lieu le jeudi 21/01/2021 à Dynacité avec Mme LEVRET et Mme ALBERT. Dynacité est sur le point de retenir l'architecte.
- **Bâtiment BUIRON**
  - M. le Maire a signé l'acquisition le 29/01/21 pour 8000 €.
- **ECLAIRAGE LED DE LA GRANDE RUE :**
  - Dans les projets 2021, cela permettrait de faire des économies d'énergie et améliorerait l'éclairage de la Grand Rue.
- **CAVILLON :**
  - Une réunion de restitutions des relevés de propriété a eu lieu avec Mme PERRIN et le géomètre le 15/01/2021. Il s'agira de nettoyer l'immeuble, déjà en partie démoli.
- **EGLISE :**
  - La procédure est longue avec les assurances, M. le Maire indique qu'il n'arrive pas pour l'instant à faire préciser par les assurances le montant des travaux restant à charge pour la commune,
  - Il a rendez-vous avec le Père Lebourgeois le 9 février afin de discuter d'une éventuelle remise en service de l'église.
- **TRIVICOURTOIS :**
  - Ils vont être distribués par les conseillers municipaux dans les prochains jours.
- **VOIE VERTE :**
  - L'enquête publique est terminée. Les travaux ont commencé dans d'autres communes. M. le Maire attend les conclusions du commissaire enquêteur chargé de l'enquête.
- **ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES :**
  - Le double scrutin aura lieu en Juin 2021.
- **RENOVATION SALLE DES FETES**
  - Joël CORDENOD, adjoint du Maire, en charge des travaux, reçoit les entreprises pour connaître le montant des travaux à prévoir concernant la toiture, le chauffage et une éventuelle cloison mobile afin de pouvoir séparer la salle des fêtes en deux. Le coût de fonctionnement de la salle des fêtes lorsqu'elle est louée étant très élevé pour la commune.
- **PETITES CITES DE CARACTERES**
  - M. le Maire informe qu'il serait intéressant pour la commune (qui en possède les caractéristiques), ainsi que pour les commerces, que Saint-Trivier-de-Courtes soit labellisée « Petites cités de caractère ». C'est un projet qui pourrait notamment être porté avec le Programme « Petites Villes de demain ».

La séance est levée à 19h45.